



LOTISSEMENT COMMUNAL DU HAUT CLINCHARD – BUDGET PRIMITIF ANNEE 2025

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

SOMMAIRE

1. Le cadre général du Budget Primitif
2. La section de fonctionnement et annexe 1
3. La section d'investissement et annexe 2

Annexe 3 : extrait du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

1. LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF

L'article 107 de la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les Communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget primitif de l'exercice. Conformément au Décret N° 2016-834 du 23 juin 2016, cette note doit être mise en ligne sur le site internet de la Collectivité lorsque celle-ci en est pourvue et permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Lotissement Communal du Haut Clinchard, elle est disponible sur le site internet de la Commune de Forges de Lanouée :

www.forgesdelanouee.fr

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le Budget primitif constitue un premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au Représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, Ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif du Lotissement Communal du Haut Clinchard a été voté le 04 avril 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le Budget primitif de notre Lotissement Communal du Haut Clinchard.

– L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2025 est équilibré à hauteur de 304 240,54 € : 151 509,80 € en fonctionnement et 152 730,74 € en investissement.

Le budget primitif 2025 peut être résumé de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 151 509,80 €

Recettes : : 151 509,80 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 152 730,74 €

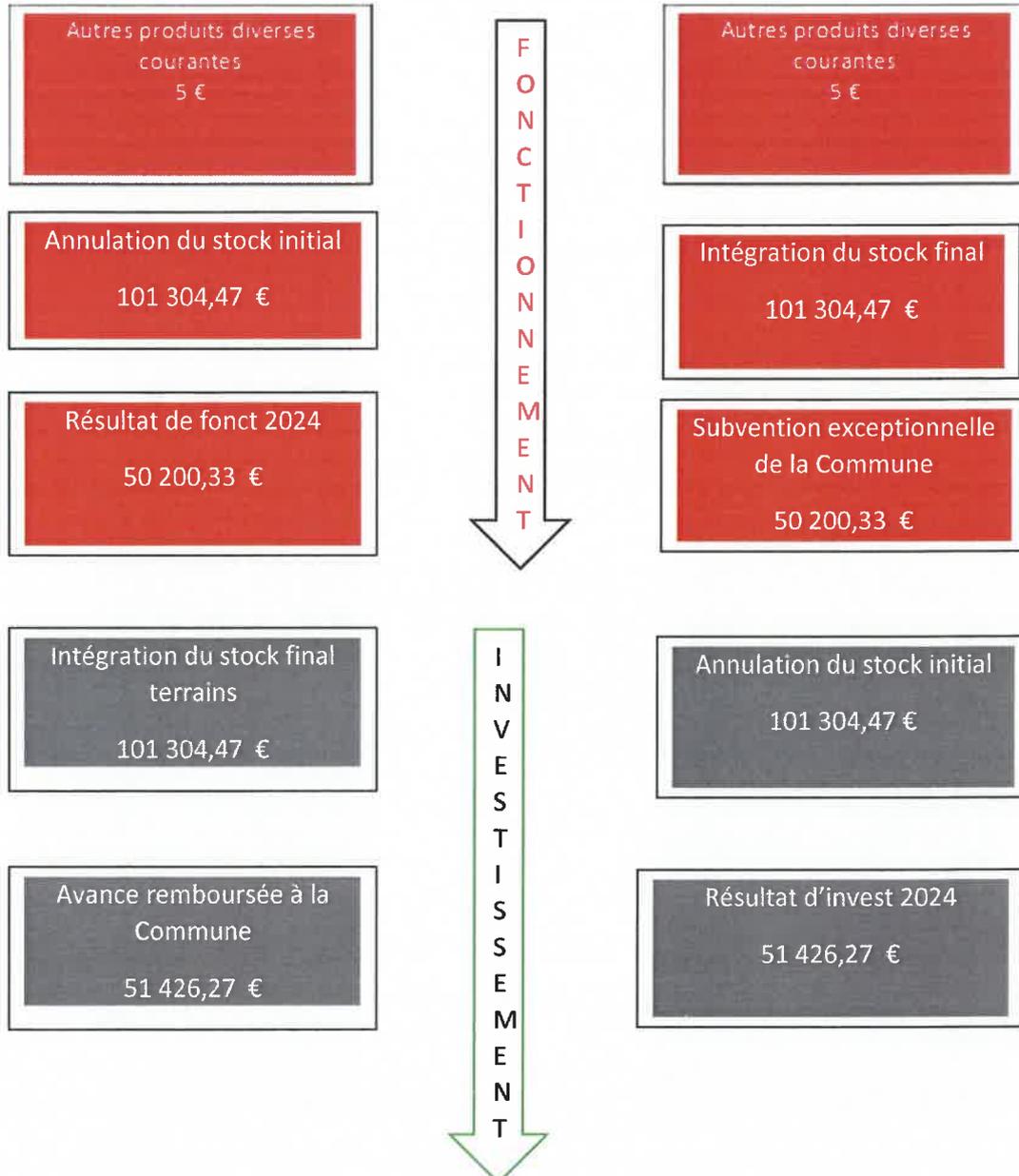
Recettes : 152 730,74 €

- LA BALANCE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2025 se présente comme suit :

DEPENSES

RECETTES



2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Lorsque la Commune décide de créer un lotissement, elle doit créer un budget annexe assujéti de plein droit à la TVA. Les opérations comptables du lotissement sont enregistrées dans des comptes de charges et de produits qui peuvent lier temporairement des comptes de stocks jusqu'au dénouement complet de la commercialisation. Les éléments figurant en stocks doivent, quelle qu'en soit la nature, être évalués à leur coût de revient. Le coût de production des biens et services est déterminé par l'addition du coût d'acquisition des matières consommées pour leur production (terrain, études, travaux...), des charges directes de production et de la fraction des charges indirectes pouvant être rattachées à la production.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Lotissement Communal du Haut Clinchard.

Les recettes de fonctionnement correspondent à des arrondis de TVA et à une subvention exceptionnelle du Budget de la Commune pour l'équilibre du présent budget et des opérations de stocks.

Les recettes de fonctionnement du Lotissement Communal du Haut Clinchard pour l'année 2025 représentent 151 509,80 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par des arrondis de TVA, des opérations de stock et le report du déficit de fonctionnement de l'année 2024 (50 200,33 €).

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Vue d'ensemble et état détaillé des comptes ci-joints (annexe 1)

3 .LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le Budget primitif du Lotissement Communal du Haut Clinchard regroupe :

- en dépenses : un remboursement d'une avance au profit de la Commune et des opérations de stock.

- en recettes : des opérations de stock et le report de l'excédent d'investissement de l'année 2024.

Les recettes d'investissement du Lotissement Communal du Haut Clinchard pour l'année 2025 représentent 152 730,74 € dont 51 426,27 € de report d'excédent 2024 et 101 304,47 € de stocks.

Les dépenses d'investissement représentent 152 730,74 € dont 51 426,27 € de remboursement d'avance au profit de la Commune et 101 304,47 € de stocks.

Les principales dépenses et recettes de la section

Vue d'ensemble et état détaillé des comptes ci-joints (annexe 2)

Pour les Collectivités locales et leurs établissements, les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du CGCT prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés (annexe 3)

Fait à Forges de Lanouée le 07 avril 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUÉE



ANNEXE 2 – CGCT – extrait de l'article L2313-1 qui suit :

Article L2313-1

Version en vigueur depuis le 01 avril 2019

Modifié par LOI n°2018-1317 du 28 décembre 2018 - art. 191 (V)
Modifié par Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 - art. 6

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L. 2343-2, sont assortis en annexe :

- 1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;
 - 2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;
 - 3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;
 - 4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :
 - a) détient une part du capital ;
 - b) a garanti un emprunt ;
 - c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.
- La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;
- 5° Abrogé ;
 - 6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;
 - 7° De la liste des délégataires de service public ;
 - 8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme ;

9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des marchés de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 ;

10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des marchés de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes mentionnées à l'alinéa précédent et ayant institué la taxe de balayage peuvent retracer dans un même état, en lieu et place de l'état de répartition prévu au même alinéa, d'une part, les produits perçus mentionnés audit alinéa majoré des produits de la taxe de balayage, et, d'autre part, les dépenses directes et indirectes relatives à l'exercice du service public de collecte et traitement des déchets, ainsi que celles occasionnées par le balayage de la superficie des voies livrées à la circulation publique.

Pour l'application des deux alinéas précédents, les produits retracés ne comprennent pas les impositions supplémentaires établies au titre de l'exercice ou des exercices précédents.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément aux articles 1520,1609 quater, 1609 quinquies C et 1379-0 bis du code général des impôts et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville définis à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		102 275,39	0,00	0,00	101 309,47	101 309,47	0,00	101 309,47	101 309,47
011	Charges à caractère général (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 000,00	0,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 000,00	0,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	101 275,39			101 304,47	101 304,47		101 304,47	101 304,47
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		101 275,39			101 304,47	101 304,47		101 304,47	101 304,47

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	50 200,33
--	------------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	151 509,80
--	-------------------

Annexe 1

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		102 275,39	0,00	0,00	101 309,47	101 309,47	0,00	101 309,47	101 309,47
011	Charges à caractère général (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
65888	Autres	0,00	0,00		5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 000,00	0,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 000,00	0,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	101 275,39			101 304,47	101 304,47		101 304,47	101 304,47
71355	Variat° stocks terrains aménagés	101 275,39			101 304,47	101 304,47		101 304,47	101 304,47

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		101 275,39			101 304,47	101 304,47		101 304,47	101 304,47

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		152 328,72	0,00	151 509,80	151 509,80	151 509,80
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	50 887,99	0,00	50 205,33	50 205,33	50 205,33
Total des recettes de gestion des services		50 887,99	0,00	50 205,33	50 205,33	50 205,33
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		50 887,99	0,00	50 205,33	50 205,33	50 205,33
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	101 440,73	0,00	101 304,47	101 304,47	101 304,47
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		101 440,73	0,00	101 304,47	101 304,47	101 304,47

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	151 509,80
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		152 328,72	0,00	151 509,80	151 509,80	151 509,80
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	50 887,99	0,00	50 205,33	50 205,33	50 205,33
757341	Subv.Fonct. communes membres du GFP	50 887,99	0,00	50 200,33	50 200,33	50 200,33
75888	Autres	0,00	0,00	5,00	5,00	5,00
Total des recettes de gestion des services		50 887,99	0,00	50 205,33	50 205,33	50 205,33
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		50 887,99	0,00	50 205,33	50 205,33	50 205,33
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	101 440,73	0,00	101 304,47	101 304,47	101 304,47
71355	Variat° stocks terrains aménagés	101 440,73	0,00	101 304,47	101 304,47	101 304,47
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		101 440,73	0,00	101 304,47	101 304,47	101 304,47

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		152 730,74	0,00	0,00	152 730,74	152 730,74	0,00	152 730,74	152 730,74
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	51 290,01	0,00		51 426,27	51 426,27		51 426,27	51 426,27
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		51 290,01	0,00	0,00	51 426,27	51 426,27	0,00	51 426,27	51 426,27
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		51 290,01	0,00	0,00	51 426,27	51 426,27	0,00	51 426,27	51 426,27
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	101 440,73			101 304,47	101 304,47		101 304,47	101 304,47
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		101 440,73			101 304,47	101 304,47		101 304,47	101 304,47

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Annex 2

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE - LOT LE HAUT CLINCHARD - BP - 2025

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
 Reçu en préfecture le 08/04/2025
 Publié le
 ID : 056-200087153-20250404-202511011-BF

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								152 730,74

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		152 730,74	0,00	0,00	152 730,74	152 730,74	0,00	152 730,74	152 730,74
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	51 290,01	0,00		51 426,27	51 426,27		51 426,27	51 426,27
1641	Emprunts en euros	16 075,01	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
168741	Dettes - Communes membres du GFP	0,00	0,00		51 426,27	51 426,27		51 426,27	51 426,27
168748	Dettes - Autres communes	35 215,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE - LOT LE HAUT CLINCHARD - BP - 2025

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
 Reçu en préfecture le 08/04/2025
 Publié le
 ID : 056-200087153-20250404-202511011-BF

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses financières		51 290,01	0,00	0,00	51 426,27	51 426,27	0,00	51 426,27	51 426,27
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		51 290,01	0,00	0,00	51 426,27	51 426,27	0,00	51 426,27	51 426,27
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	101 440,73			101 304,47	101 304,47		101 304,47	101 304,47
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	101 440,73			101 304,47	101 304,47		101 304,47	101 304,47
3555	Terrains aménagés	101 440,73			101 304,47	101 304,47		101 304,47	101 304,47
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		101 440,73			101 304,47	101 304,47		101 304,47	101 304,47

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		101 275,39	0,00	101 304,47	101 304,47	101 304,47
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	101 275,39		101 304,47	101 304,47	101 304,47
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		101 275,39		101 304,47	101 304,47	101 304,47

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	51 426,27
---	------------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE - LOT LE HAUT CLINCHARD - BP - 2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					152 730,74

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		101 275,39	0,00	101 304,47	101 304,47	101 304,47
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	101 275,39		101 304,47	101 304,47	101 304,47
3555	Terrains aménagés	101 275,39		101 304,47	101 304,47	101 304,47
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		101 275,39		101 304,47	101 304,47	101 304,47

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.



LOTISSEMENT COMMUNAL DE LA FORET – BUDGET PRIMITIF ANNEE 2025

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

SOMMAIRE

1. Le cadre général du Budget Primitif
2. La section de fonctionnement et annexe 1
3. La section d'investissement et annexe 2

Annexe 3 : extrait du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

1. LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF

L'article 107 de la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les Communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget primitif de l'exercice. Conformément au Décret N° 2016-834 du 23 juin 2016, cette note doit être mise en ligne sur le site internet de la Collectivité lorsque celle-ci en est pourvue et permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Lotissement Communal de la Forêt, elle est disponible sur le site internet de la Commune de Forges de Lanouée :

www.forgesdelanouee.fr

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le Budget primitif constitue un premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au Représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, Ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif du Lotissement Communal de la Forêt a été voté le 04 avril 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le Budget primitif de notre Lotissement Communal de la Forêt.

– L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2025 est équilibré à hauteur de 318 583,29 € : 179 553,97 € en fonctionnement et 139 029,32 € en investissement.

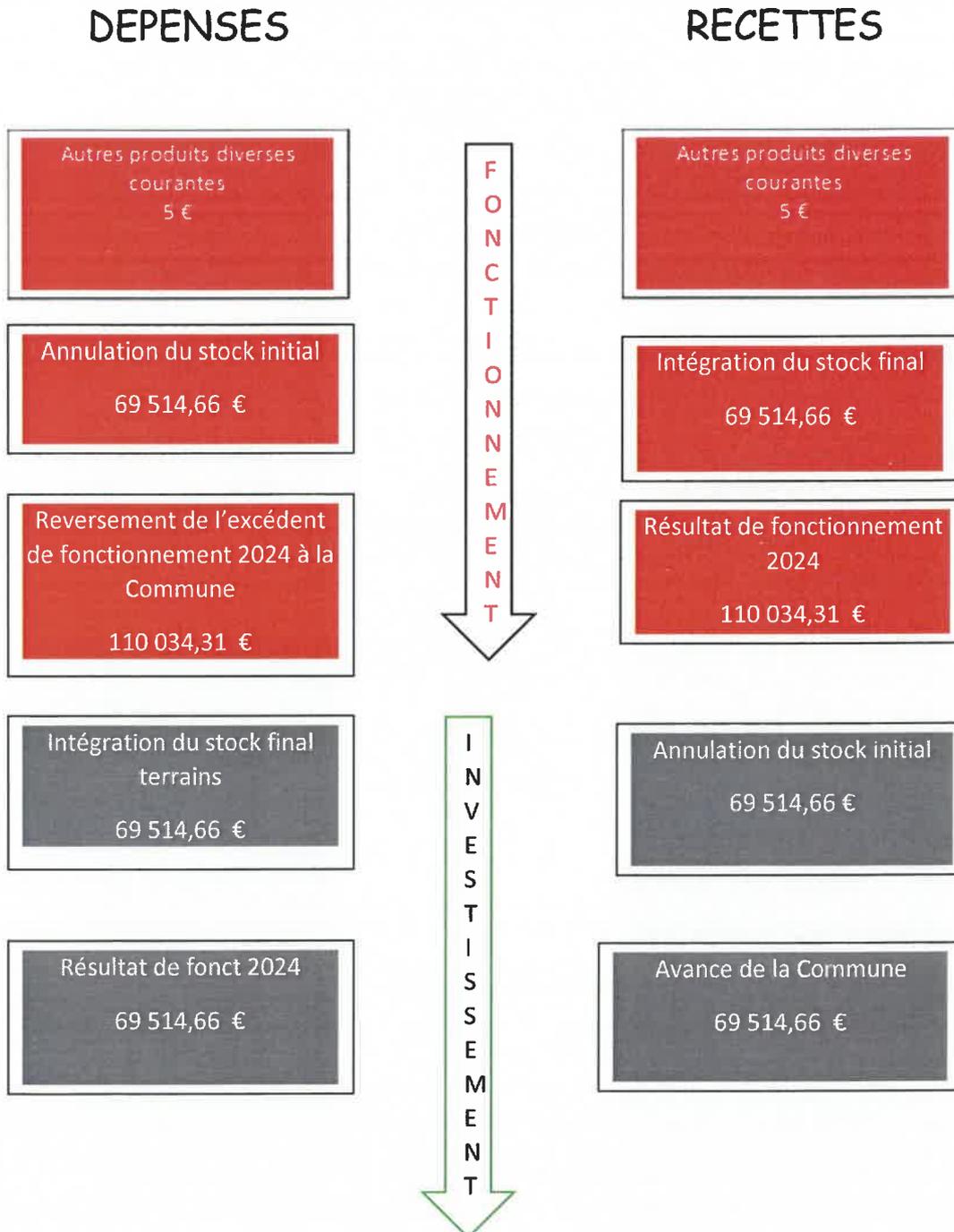
Le budget primitif 2025 peut être résumé de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT
Dépenses : 179 553,97 €
Recettes : : 179 553,97 €

INVESTISSEMENT
Dépenses : 139 029,32 €
Recettes : 139 029,32 €

- LA BALANCE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2025 se présente comme suit :



2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Lorsque la Commune décide de créer un lotissement, elle doit créer un budget annexe assujetti de plein droit à la TVA. Les opérations comptables du lotissement sont enregistrées dans des comptes de charges et de produits qui peuvent temporairement lier des comptes de stocks jusqu'au dénouement complet de la commercialisation. Les éléments figurant en stocks doivent, quelle qu'en soit la nature, être évalués à leur coût de revient. Le coût de production des biens et services est déterminé par l'addition du coût d'acquisition des matières consommées pour leur production (terrain, études, travaux...), des charges directes de production et de la fraction des charges indirectes pouvant être rattachées à la production.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Lotissement Communal de la forêt.

Les recettes de fonctionnement correspondent à des arrondis de TVA, à des opérations de stocks et au report de l'excédent de fonctionnement 2024.

Les recettes de fonctionnement du Lotissement Communal de la forêt pour l'année 2025 représentent 179 553,97 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par des arrondis de TVA, des opérations de stock et le reversement de l'excédent de fonctionnement 2024 à la Commune.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Vue d'ensemble et état détaillé des comptes ci-joints (annexe 1)

3 .LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le Budget primitif du Lotissement Communal de la forêt regroupe :

- en dépenses : le déficit d'investissement reporté de 2024 et des opérations de stock.
- en recettes : des opérations de stock et une avance de la Commune.

Les recettes d'investissement du Lotissement Communal de la forêt pour l'année 2025 représentent 139 029,32 € dont 69 514,66 € d'avance de la Commune et 69 514,66 € de stocks.

Les dépenses d'investissement représentent 139 029,32 € dont 69 514,66 € de report de déficit d'investissement 2024 et 69 514,66 € de stocks.

Les principales dépenses et recettes de la section

Vue d'ensemble et état détaillé des comptes ci-joints (annexe 2)

Pour les Collectivités locales et leurs établissements, les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du CGCT prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés (annexe 3)

Fait à Forges de Lanouée le 07 avril 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUÉE



ANNEXE 2 – CGCT – extrait de l'article L2313-1 qui suit :

Article L2313-1

Version en vigueur depuis le 01 avril 2019

Modifié par LOI n°2018-1317 du 28 décembre 2018 - art. 191 (V)

Modifié par Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 - art. 6

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L. 2343-2, sont assortis en annexe :

- 1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;
 - 2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;
 - 3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;
 - 4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :
 - a) détient une part du capital ;
 - b) a garanti un emprunt ;
 - c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.
- La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;
- 5° Abrogé ;
 - 6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;
 - 7° De la liste des délégataires de service public ;
 - 8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme ;
 - 9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des marchés de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 ;
 - 10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des marchés de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes mentionnées à l'alinéa précédent et ayant institué la taxe de balayage peuvent retracer dans un même état, en lieu et place de l'état de répartition prévu au même alinéa, d'une part, les produits perçus mentionnés audit alinéa majoré des produits de la taxe de balayage, et, d'autre part, les dépenses directes et indirectes relatives à l'exercice du service public de collecte et traitement des déchets, ainsi que celles occasionnées par le balayage de la superficie des voies livrées à la circulation publique.

Pour l'application des deux alinéas précédents, les produits retracés ne comprennent pas les impositions supplémentaires établies au titre de l'exercice ou des exercices précédents.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément aux articles 1520, 1609 quater, 1609 quinquies C et 1379-0 bis du code général des impôts et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville définis à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		209 366,75	0,00	0,00	179 553,97	179 553,97	0,00	179 553,97	179 553,97
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	119 084,70	0,00	0,00	110 039,31	110 039,31	0,00	110 039,31	110 039,31
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		119 084,70	0,00	0,00	110 039,31	110 039,31	0,00	110 039,31	110 039,31
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		119 084,70	0,00	0,00	110 039,31	110 039,31	0,00	110 039,31	110 039,31
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	90 282,05			69 514,66	69 514,66		69 514,66	69 514,66
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		90 282,05			69 514,66	69 514,66		69 514,66	69 514,66
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									179 553,97

Annexe 1

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		209 366,75	0,00	0,00	179 553,97	179 553,97	0,00	179 553,97	179 553,97
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	119 084,70	0,00	0,00	110 039,31	110 039,31	0,00	110 039,31	110 039,31
65822	Reversement excédent budgets annexes	119 084,70	0,00		110 034,31	110 034,31	0,00	110 034,31	110 034,31
65888	Autres	0,00	0,00		5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		119 084,70	0,00	0,00	110 039,31	110 039,31	0,00	110 039,31	110 039,31
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		119 084,70	0,00	0,00	110 039,31	110 039,31	0,00	110 039,31	110 039,31
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	90 282,05			69 514,66	69 514,66		69 514,66	69 514,66
71355	Variat° stocks terrains aménagés	90 282,05			69 514,66	69 514,66		69 514,66	69 514,66

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Publié le	TOTAL
								our	
								ID : 056-200087153-20250404-202511007-BF	
								Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		90 282,05			69 514,66	69 514,66		69 514,66	69 514,66

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****III****B****RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		90 282,05	0,00	69 519,66	69 519,66	69 519,66
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	5,00	5,00	5,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	5,00	5,00	5,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	5,00	5,00	5,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	90 282,05		69 514,66	69 514,66	69 514,66
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		90 282,05		69 514,66	69 514,66	69 514,66
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						110 034,31
Total des recettes de fonctionnement cumulées						179 553,97

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		90 282,05	0,00	69 519,66	69 519,66	69 519,66
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	5,00	5,00	5,00
75888	Autres	0,00	0,00	5,00	5,00	5,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	5,00	5,00	5,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	5,00	5,00	5,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	90 282,05		69 514,66	69 514,66	69 514,66
71355	Variat° stocks terrains aménagés	90 282,05		69 514,66	69 514,66	69 514,66
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		90 282,05		69 514,66	69 514,66	69 514,66

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		90 282,05	0,00	0,00	69 514,66	69 514,66	0,00	69 514,66	69 514,66
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	90 282,05			69 514,66	69 514,66		69 514,66	69 514,66
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		90 282,05			69 514,66	69 514,66		69 514,66	69 514,66

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

69 514,66

Annexe 2

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								139 029,32

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		90 282,05	0,00	0,00	69 514,66	69 514,66	0,00	69 514,66	69 514,66
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Publié le Crédits gérés Vote AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	90 282,05			69 514,66	69 514,66		69 514,66	69 514,66
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	90 282,05			69 514,66	69 514,66		69 514,66	69 514,66
3555	Terrains aménagés	90 282,05			69 514,66	69 514,66		69 514,66	69 514,66
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		90 282,05			69 514,66	69 514,66		69 514,66	69 514,66

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		180 564,10	0,00	139 029,32	139 029,32	139 029,32
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	90 282,05	0,00	69 514,66	69 514,66	69 514,66
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		90 282,05	0,00	69 514,66	69 514,66	69 514,66
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		90 282,05	0,00	69 514,66	69 514,66	69 514,66
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	90 282,05		69 514,66	69 514,66	69 514,66
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		90 282,05		69 514,66	69 514,66	69 514,66

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

0,00

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
 Reçu en préfecture le 08/04/2025
 Publié le
 ID : 056-200087153-20250404-202511007-BF

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					139 029,32

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL			I		II	III = I + II
018	RSA	180 564,10	0,00	139 029,32	139 029,32	139 029,32
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	90 282,05	0,00	69 514,66	69 514,66	69 514,66
168742	Collectivité de rattachement	0,00	0,00	69 514,66	69 514,66	69 514,66
168748	Dettes - Autres communes	90 282,05	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		90 282,05	0,00	69 514,66	69 514,66	69 514,66
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		90 282,05	0,00	69 514,66	69 514,66	69 514,66
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	90 282,05		69 514,66	69 514,66	69 514,66
3555	Terrains aménagés	90 282,05		69 514,66	69 514,66	69 514,66
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		90 282,05		69 514,66	69 514,66	69 514,66

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.



LOTISSEMENT COMMUNAL LE CLOS DE LA VIGNE – BUDGET PRIMITIF ANNEE 2025

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

SOMMAIRE

1. Le cadre général du Budget Primitif
2. La section de fonctionnement et annexe 1
3. La section d'investissement et annexe 2

Annexe 3 : extrait du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

1. LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF

L'article 107 de la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les Communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget primitif de l'exercice. Conformément au Décret N° 2016-834 du 23 juin 2016, cette note doit être mise en ligne sur le site internet de la Collectivité lorsque celle-ci en est pourvue et permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Lotissement Communal le Clos de la vigne, elle est disponible sur le site internet de la Commune de Forges de Lanouée :

www.forgesdelanouee.fr

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le Budget primitif constitue un premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au Représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, Ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif du Lotissement Communal le Clos de la vigne a été voté le 04 avril 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le Budget primitif de notre Lotissement Communal le Clos de la vigne.

– L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2025 est équilibré à hauteur de 890 549,07 € : 397 748,51 € en fonctionnement et 492 800,56 € en investissement.

Le budget primitif 2025 peut être résumé de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 397 748,51 €

Recettes : 397 748,51 €

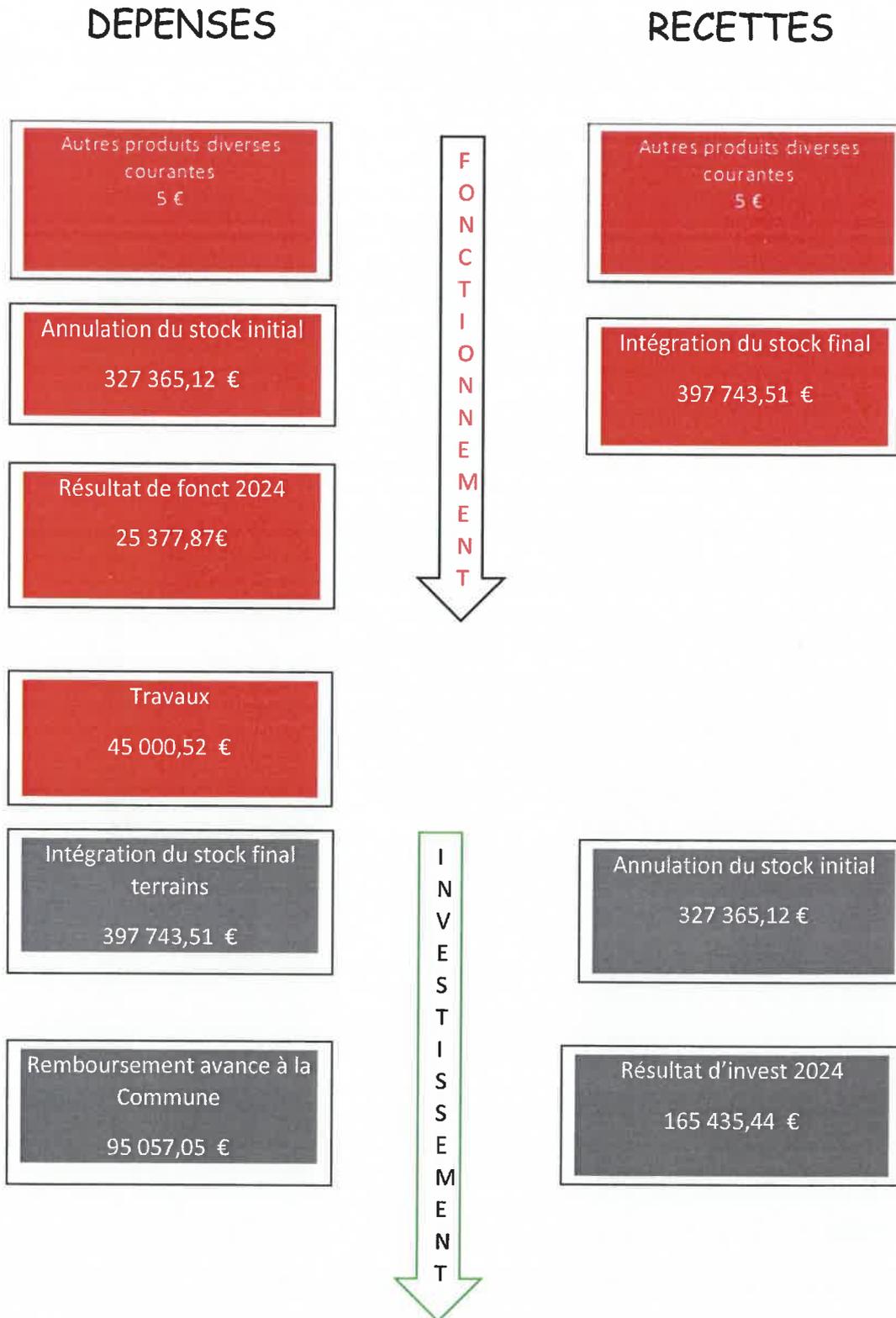
INVESTISSEMENT

Dépenses : 492 800,56 €

Recettes : 492 800,56 €

- LA BALANCE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2025 se présente comme suit :



2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Lorsque la Commune décide de créer un lotissement, elle doit créer un budget annexe assujéti de plein droit à la TVA. Les opérations comptables du lotissement sont enregistrées dans des comptes de charges et de produits qui peuvent lier temporairement des comptes de stocks jusqu'au dénouement complet de la commercialisation. Les éléments figurant en stocks doivent, quelle qu'en soit la nature, être évalués à leur coût de revient. Le coût de production des biens et services est déterminé par l'addition du coût d'acquisition des matières consommées pour leur production (terrain, études, travaux...), des charges directes de production et de la fraction des charges indirectes pouvant être rattachées à la production.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Lotissement Communal le Clos de la vigne.

Les recettes de fonctionnement correspondent à des arrondis de TVA et à des opérations de stocks.

Les recettes de fonctionnement du Lotissement Communal le Clos de la vigne pour l'année 2025 représentent 397 748,51 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par des arrondis de TVA, des opérations de stock, des travaux (participation à Morbihan Energies pour les réseaux électriques et l'éclairage public) et le report du déficit de fonctionnement de 2024 (25 377,87 €)

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Vue d'ensemble et état détaillé des comptes ci-joints (annexe 1)

3 .LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le Budget primitif du Lotissement Communal le Clos de la vigne regroupe :

- en dépenses : l'avance à rembourser à la Commune et des opérations de stock.

- en recettes : des opérations de stock et le report de l'excédent d'investissement de 2024.

Les recettes d'investissement du Lotissement Communal le Clos de la vigne pour l'année 2025 représentent 492 800,56 € dont 327 365,12 € de stocks et un excédent d'investissement reporté de 2024 de 165 435,44 €.

Les dépenses d'investissement représentent 492 800,56 € dont 397 743,51 € de stocks et 95 057,05 € de rembourser d'avance à la Commune.

Les principales dépenses et recettes de la section

Vue d'ensemble et état détaillé des comptes ci-joints (annexe 2)

Pour les Collectivités locales et leurs établissements, les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du CGCT prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés (annexe 3)

Fait à Forges de Lanouée le 07 avril 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUÉE



ANNEXE 2 – CGCT – extrait de l'article L2313-1 qui suit :

Article L2313-1

Version en vigueur depuis le 01 avril 2019

Modifié par LOI n°2018-1317 du 28 décembre 2018 - art. 191 (V)
Modifié par Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 - art. 6

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L. 2343-2, sont assortis en annexe :

- 1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;
 - 2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;
 - 3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;
 - 4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :
 - a) détient une part du capital ;
 - b) a garanti un emprunt ;
 - c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.
- La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;
- 5° Abrogé ;
 - 6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;
 - 7° De la liste des délégataires de service public ;
 - 8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme ;
 - 9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des marchés de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 ;
 - 10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des marchés de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes mentionnées à l'alinéa précédent et ayant institué la taxe de balayage peuvent retracer dans un même état, en lieu et place de l'état de répartition prévu au même alinéa, d'une part, les produits perçus mentionnés

audit alinéa majoré des produits de la taxe de balayage, et, d'autre part, les dépenses directes et indirectes relatives à l'exercice du service public de collecte et traitement des déchets, ainsi que celles occasionnées par le balayage de la superficie des voies livrées à la circulation publique.

Pour l'application des deux alinéas précédents, les produits retracés ne comprennent pas les impositions supplémentaires établies au titre de l'exercice ou des exercices précédents.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément aux articles 1520, 1609 quater, 1609 quinquies C et 1379-0 bis du code général des impôts et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville définis à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		270 365,12	0,00	0,00	372 370,64	372 370,64	0,00	372 370,64	372 370,64
011	Charges à caractère général (3)	5 000,00	0,00	0,00	45 000,52	45 000,52	0,00	45 000,52	45 000,52
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 000,00	0,00	0,00	45 005,52	45 005,52	0,00	45 005,52	45 005,52
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 000,00	0,00	0,00	45 005,52	45 005,52	0,00	45 005,52	45 005,52
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	265 365,12			327 365,12	327 365,12		327 365,12	327 365,12
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		265 365,12			327 365,12	327 365,12		327 365,12	327 365,12

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) **25 377,87**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées **397 748,51**

Annex 1

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		270 365,12	0,00	0,00	372 370,64	372 370,64	0,00	372 370,64	372 370,64
011	Charges à caractère général (4)	5 000,00	0,00	0,00	45 000,52	45 000,52	0,00	45 000,52	45 000,52
605	Achats de matériel, équip. et travaux	5 000,00	0,00		45 000,52	45 000,52	0,00	45 000,52	45 000,52
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
65888	Autres	0,00	0,00		5,00	5,00	0,00	5,00	5,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 000,00	0,00	0,00	45 005,52	45 005,52	0,00	45 005,52	45 005,52
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 000,00	0,00	0,00	45 005,52	45 005,52	0,00	45 005,52	45 005,52
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	265 365,12			327 365,12	327 365,12		327 365,12	327 365,12
7133	Variat° en-cours de production biens	260 262,56			327 365,12	327 365,12		327 365,12	327 365,12
71355	Variat° stocks terrains aménagés	5 102,56			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	information Crédits gérés hors AE	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		265 365,12			327 365,12	327 365,12		327 365,12	327 365,12

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		319 814,11	0,00	397 748,51	397 748,51	397 748,51
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	49 448,99	0,00	5,00	5,00	5,00
Total des recettes de gestion des services		49 448,99	0,00	5,00	5,00	5,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		49 448,99	0,00	5,00	5,00	5,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	270 365,12	0,00	397 743,51	397 743,51	397 743,51
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		270 365,12	0,00	397 743,51	397 743,51	397 743,51

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	397 748,51
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		319 814,11	0,00	397 748,51	397 748,51	397 748,51
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	49 448,99	0,00	5,00	5,00	5,00
757341	Subv.Fonct. communes membres du GFP	49 448,99	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	5,00	5,00	5,00
Total des recettes de gestion des services		49 448,99	0,00	5,00	5,00	5,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		49 448,99	0,00	5,00	5,00	5,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	270 365,12		397 743,51	397 743,51	397 743,51
7133	Variat° en-cours de production biens	0,00		0,00	0,00	0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	270 365,12		397 743,51	397 743,51	397 743,51
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		270 365,12		397 743,51	397 743,51	397 743,51

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		492 800,56	0,00	0,00	492 800,56	492 800,56	0,00	492 800,56	492 800,56
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	222 435,44	0,00		95 057,05	95 057,05		95 057,05	95 057,05
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		222 435,44	0,00	0,00	95 057,05	95 057,05	0,00	95 057,05	95 057,05
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		222 435,44	0,00	0,00	95 057,05	95 057,05	0,00	95 057,05	95 057,05
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	270 365,12			397 743,51	397 743,51		397 743,51	397 743,51
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		270 365,12			397 743,51	397 743,51		397 743,51	397 743,51

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Annexe 2

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	information, dépenses gérées hors AP	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								492 800,56

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		492 800,56	0,00	0,00	492 800,56	492 800,56	0,00	492 800,56	492 800,56
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	222 435,44	0,00		95 057,05	95 057,05		95 057,05	95 057,05
168741	Dettes - Communes membres du GFP	0,00	0,00		95 057,05	95 057,05		95 057,05	95 057,05
168748	Dettes - Autres communes	222 435,44	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		222 435,44	0,00	0,00	95 057,05	95 057,05	0,00	95 057,05	95 057,05

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		222 435,44	0,00	0,00	95 057,05	95 057,05	0,00	95 057,05	95 057,05
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	270 365,12			397 743,51	397 743,51		397 743,51	397 743,51
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	270 365,12			397 743,51	397 743,51		397 743,51	397 743,51
3354	Etudes et prestations de services	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
3355	Travaux	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
3555	Terrains aménagés	270 365,12			397 743,51	397 743,51		397 743,51	397 743,51
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		270 365,12			397 743,51	397 743,51		397 743,51	397 743,51

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		265 365,12	0,00	327 365,12	327 365,12	327 365,12
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	265 365,12		327 365,12	327 365,12	327 365,12
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		265 365,12		327 365,12	327 365,12	327 365,12

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7) 165 435,44

Affectation au compte 1068 (8) 0,00

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assem	(RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					492 800,56

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		265 365,12	0,00	327 365,12	327 365,12	327 365,12
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	265 365,12		327 365,12	327 365,12	327 365,12
3354	Etudes et prestations de services	42 545,00		42 545,00	42 545,00	42 545,00
3355	Travaux	217 717,56		284 820,12	284 820,12	284 820,12
3555	Terrains aménagés	5 102,56		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		265 365,12		327 365,12	327 365,12	327 365,12

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.



COMMUNE – BUDGET PRIMITIF ANNEE 2025
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

SOMMAIRE

1. Le cadre général du Budget Primitif
2. La section de fonctionnement et annexe 1
3. La section d'investissement et annexe 2
4. Les données synthétiques du budget – récapitulation et annexes 3 et 4

Annexe 5 : extrait du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

1. LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF

L'article 107 de la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les Communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget primitif de l'exercice. Conformément au Décret N° 2016-834 du 23 juin 2016, cette note doit être mise en ligne sur le site internet de la Collectivité lorsque celle-ci en est pourvue et permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune, elle est disponible sur le site internet de la Commune de Forges de Lanouée : www.forgesdelanouee.fr

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le Budget primitif constitue un premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au Représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, Ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

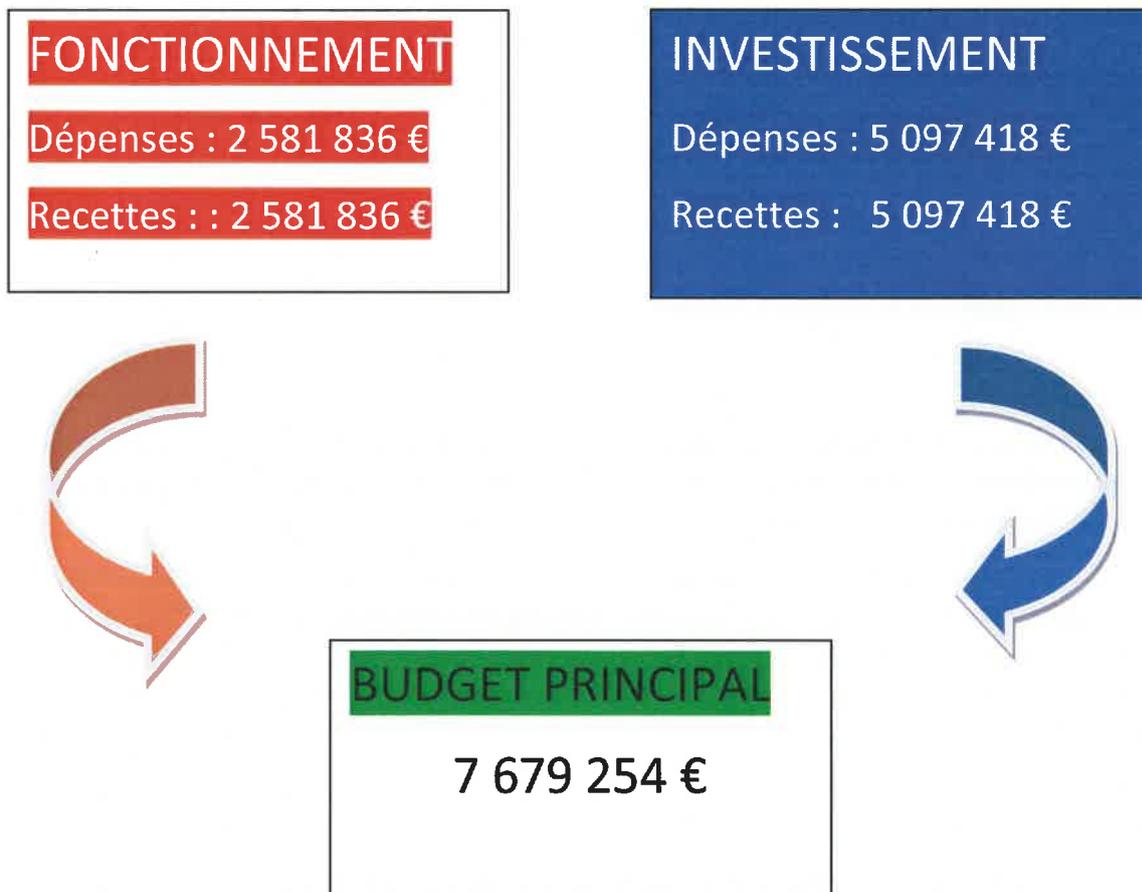
Le Budget primitif de la Commune a été voté le 04 avril 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité de services rendus aux habitants, de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt, de mobiliser des subventions auprès des organismes financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le Budget primitif du budget Communal.

L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2025 est équilibré à hauteur de 7 679 254 € : 2 581 836 € en fonctionnement et 5 097 418 € en investissement.



LA BALANCE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif 2025 se présente comme suit :

DEPENSES

Dépenses de Personnel
687 700 €

Charges à caractère général
551 575 €

Autres charges de gestion
courante
356 984 ,58 €

Frais financiers
38 700 €

Autres dépenses
13 434,42 €

Epargne brute
933 442 €

F
O
N
C
T
I
O
N
N
E
M
E
N
T

RECETTES

Impôts et taxes
1 170 997 €

Dotations et participations
656 320 €

Autres produits de gestion
courante
247 045 €

Produits des services
65 000 €

Autres recettes
442 474 € dont 431 173,85 €
d'excédent 2024

DEPENSES

Dépenses d'équipement
3 726 392 €

Capital de la dette
136 000 €

Autres dépenses
1 235 026 € dont 1 112 742 €
de restes à réaliser 2024

I
N
V
E
S
T
I
S
S
E
M
E
N
T

RECETTES

Epargne brute
933 442 €

Emprunts
1 770 466,50 €

Subventions
667 129,08 €

FCTVA et taxe d'aménagement
405 000 €

Autres recettes
823 728,77 €
dont excédent d'investissement
2024
448 647,43 €
Et 166 442,92 € de restes à réaliser

Affectation du résultat année
2024
497 651,65 €

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la Commune. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursements de crédits...).

Pour notre Commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (participations familiales de la cantine et de la garderie, transport scolaire, mise à disposition de salles communales, de locations de logements communaux ou locaux professionnels, droits de concessions dans les cimetières, redevances d'occupation du domaine public...) aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement de la Commune pour l'année 2025 représentent 2 150 662,15 € auquel s'ajoute l'excédent de l'année 2024 (+ 431 173,85 €) soit un total de 2 581 836 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du Personnel Communal et les frais y afférents, les indemnités des Elus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien des terrains, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux Associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2025 représentent au total 2 581 836 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Vue d'ensemble et état détaillé des comptes ci-joints (annexe 1)

c) La fiscalité

Les taux communaux des impôts locaux pour l'année 2025 sont fixés comme suit :

LIBELLES	TAUX APPLIQUES A FORGES DE LANOUEE
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires	12,59 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties	28,43 %
Taxe Foncière des Propriétés Non Bâties	35,74 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève : 870 997 €

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 632 220 €

3 .LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

L'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat de bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition de véhicule...

Le Budget primitif de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : subventions relatives à la restauration du patrimoine ou l'investissement sur la voirie et les chemins ruraux, la réfection de l'éclairage public...)

Les recettes d'investissement de la Commune pour l'année 2025 représentent 667 129,08 € en subventions d'investissement, 1 054 131,65 € en recettes financières (fctva, taxe d'aménagement et cautions pour nos logements communaux et locaux professionnels, affectation du résultat 2024, créances sur les lotissements communaux), 933 442 € d'un virement de la section de fonctionnement, 1 770 466,50 € d'emprunt et 57 158,42 € en opération d'ordre auquel s'ajoute un excédent d'investissement reporté 2024 de 448 647,43 € et les restes à réaliser 2024 d'un montant de 166 442,92 € soit un total général de 5 000 831 €.

Les dépenses d'investissement de la Commune pour l'année 2025 représentent 3 726 392 € en dépenses d'équipement, 210 515 € en dépenses financières (capital des emprunts et cautions pour les logements communaux ou les locaux professionnels, créances sur les lotissements communaux), 47 769 € en opération d'ordre et les restes à réaliser 2024 d'un montant de 1 112 742 € soit un total général de 5 097 418 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Vue d'ensemble et état détaillé des comptes ci-joints (annexe 2)

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivantes :

Travaux de voirie	Service technique : achat d'un camion, d'une tondeuse et de matériels divers
Participation financière aux travaux du pont de Sécouët	Solde du marché de rénovation du clocher de l'église St Pierre es liens
Solde du marché d'aménagement du carrefour du Quétel	Peintures intérieures de la salle socio-culturelle et dans les vestiaires à la salle des sports Travaux de ravalement de la salle socio-culturelle Mise en place de barrière de sécurité à la salle des sports Remplacement de la chaudière à la salle des sports Travaux de marquage au sol au parking de la salle des sports et dans divers lieux sur le territoire communal
Solde du marché de rénovation de la mairie	Achèvement de la révision du Plan local d'urbanisme
Mairie : achat de matériel informatique, de mobilier de bureau, de matériel de bureau, achat de logiciels	Travaux de rénovation énergétique de la salle Louis Chérel
Travaux sur les ouvertures de l'église Notre dame de toute aide et travaux de peinture	Remise en marche de la cabine de téléconsultations médicales
Etudes pour l'aménagement de l'îlot urbain cœur de bourg site de Lanouée	Participation aux frais d'adduction de gaz de Guer à Josselin
Solder le marché de mise aux normes des buts de basket et de handball	Rénovation des toilettes publiques près de l'église
Solder le marché de changement des portes à la salle des Lilas	Etudes pour l'aménagement de la maison Guillot en extension du pôle médical
Installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux	Aménagement de rues sur le site des Forges
Achat d'illuminations	Achat de poteaux d'incendie
Travaux pour un local chasse	Acquisitions de biens ou terrains
Installation d'un jeu sur le site des Forges	Etudes pour l'aménagement d'un lotissement communal aux grées amièles
Travaux sur ponts	Médiathèque : achat de bureau et de tour à mangas
Solder un marché de travaux sur le réseau d'éclairage public	Achat de panneaux de signalisations

d) Les principales subventions d'investissements ou participations prévues : sont les suivantes :

Subventions du Département	Travaux de voirie 2024 Travaux de rénovation de la mairie Travaux de rénovation énergétique de la salle Louis Chérel Acquisition de buts de handball/basket salle des sports Remplacement des stores de la MAM site de Lanouée
Subventions de divers organismes financeurs	Travaux de rénovation du clocher de l'église St Pierre es liens Etude pour l'aménagement de l'îlot urbain cœur de bourg site de Lanouée
Participation de Morbihan Energies	Travaux sur le réseau d'éclairage public

3. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET PRIMITIF – RECAPITULATION

a) Recettes et dépenses d'investissement : 5 097 418 € dont :

DEPENSES : Crédits reportés 2024 : 1 112 742 €

Nouveaux crédits 2025 : 3 984 676 €

RECETTES :

Excédent reporté 2024 : 448 647,43 €

Crédits reportés 2024 : 166 442,92 €

Nouveaux crédits 2025 : 4 482 327,65 €

b) Principaux ratios :

Etat joint (annexe 3)

c) Etat de la dette :

Etats joints (annexe 4)

Pour les Collectivités locales et leurs établissements, les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du CGCT prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés (annexe 5)

Fait à Forges de Lanouée le 07 avril 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUÉE



ANNEXE 5 – CGCT – extrait de l'article L2313-1 qui suit :

Article L2313-1

Version en vigueur depuis le 01 avril 2019

Modifié par LOI n°2018-1317 du 28 décembre 2018 - art. 191 (V)

Modifié par Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 - art. 6

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L. 2343-2, sont assortis en annexe :

- 1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;
- 2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;
- 3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;
- 4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :
 - a) détient une part du capital ;
 - b) a garanti un emprunt ;
 - c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

5° Abrogé ;

6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;

7° De la liste des délégataires de service public ;

8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme ;

9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des marchés de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 ;

10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des marchés de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes mentionnées à l'alinéa précédent et ayant institué la taxe de balayage peuvent retracer dans un même état, en lieu et place de l'état de répartition prévu au même alinéa, d'une part, les produits perçus mentionnés audit alinéa majoré des produits de la taxe de balayage, et, d'autre part, les dépenses directes et indirectes relatives à l'exercice du service public de collecte et traitement des déchets, ainsi que celles occasionnées par le balayage de la superficie des voies livrées à la circulation publique.

Pour l'application des deux alinéas précédents, les produits retracés ne comprennent pas les impositions supplémentaires établies au titre de l'exercice ou des exercices précédents.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément aux articles 1520,1609 quater, 1609 quinquies C et 1379-0 bis du code général des impôts et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville définis à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 203 084,70	0,00	0,00	2 581 836,00	2 581 836,00	0,00	2 581 836,00	2 581 836,00
011	Charges à caractère général (3)	462 740,00	0,00	0,00	551 575,00	551 575,00	0,00	551 575,00	551 575,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	671 500,00	0,00		687 700,00	687 700,00		687 700,00	687 700,00
014	Atténuations de produits	600,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	370 661,98	0,00	0,00	356 984,58	356 984,58	0,00	356 984,58	356 984,58
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 505 501,98	0,00	0,00	1 597 259,58	1 597 259,58	0,00	1 597 259,58	1 597 259,58
66	Charges financières	36 000,00	0,00		38 700,00	38 700,00		38 700,00	38 700,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00			2 745,00	2 745,00		2 745,00	2 745,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		41 000,00	0,00	0,00	41 745,00	41 745,00		41 745,00	41 745,00
Total des dépenses réelles		1 546 501,98	0,00	0,00	1 639 004,58	1 639 004,58	0,00	1 639 004,58	1 639 004,58
023	Virement à la section d'investissement	643 531,72			933 442,00	933 442,00		933 442,00	933 442,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	13 051,00			9 389,42	9 389,42		9 389,42	9 389,42
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		656 582,72			942 831,42	942 831,42		942 831,42	942 831,42

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	2 581 836,00
--	---------------------

Annexe 1

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE****B1**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 203 084,70	0,00	0,00	2 581 836,00	2 581 836,00	0,00	2 581 836,00	2 581 836,00
011	Charges à caractère général (4)	462 740,00	0,00	0,00	551 575,00	551 575,00	0,00	551 575,00	551 575,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	5 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
60612	Énergie - Électricité	73 000,00	0,00		81 000,00	81 000,00	0,00	81 000,00	81 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	16 000,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
60622	Carburants	16 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
60623	Alimentation	27 000,00	0,00		31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	9 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	17 000,00	0,00		19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
60633	Fournitures de voirie	2 500,00	0,00		2 700,00	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00
60636	Vêtements de travail	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6067	Fournitures scolaires	100,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6068	Autres matières et fournitures	3 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6078	Autres marchandises	4 600,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	28 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
613	Locations	12 000,00	0,00		19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
61521	Entretien terrains	8 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	12 000,00	0,00		32 945,00	32 945,00	0,00	32 945,00	32 945,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 000,00	0,00		10 230,00	10 230,00	0,00	10 230,00	10 230,00
615231	Entretien, réparations voiries	10 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE - COMMUNE NOUVELLE FORGES DE LANOUEE - BP - 2025

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
 Reçu en préfecture le 08/04/2025
 Publié le
 ID : 056-200087153-20250404-202511010-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6161	Multirisques	16 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
617	Etudes et recherches	1 500,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
618	Divers	5 500,00	0,00		6 035,00	6 035,00	0,00	6 035,00	6 035,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	3 140,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	20 600,00	0,00		34 465,00	34 465,00	0,00	34 465,00	34 465,00
624	Transports biens, transports collectifs	56 000,00	0,00		58 000,00	58 000,00	0,00	58 000,00	58 000,00
625	Déplacements et missions	4 800,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	12 000,00	0,00		13 450,00	13 450,00	0,00	13 450,00	13 450,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	19 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	671 500,00	0,00		687 700,00	687 700,00		687 700,00	687 700,00
6218	Autre personnel extérieur	3 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	13 500,00	0,00		9 500,00	9 500,00		9 500,00	9 500,00
6411	Personnel titulaire	400 000,00	0,00		380 000,00	380 000,00		380 000,00	380 000,00
6413	Personnel non titulaire	50 000,00	0,00		72 000,00	72 000,00		72 000,00	72 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	187 000,00	0,00		214 500,00	214 500,00		214 500,00	214 500,00
6470	Autres charges sociales	2 500,00	0,00		6 700,00	6 700,00		6 700,00	6 700,00
648	Autres charges de personnel	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	600,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	600,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	370 661,98	0,00	0,00	356 984,58	356 984,58	0,00	356 984,58	356 984,58

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65134	Aides	0,00	0,00		1 000,58	1 000,58	0,00	1 000,58	1 000,58
65181	Primes, dots	7 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	61 000,00	0,00		64 900,00	64 900,00	0,00	64 900,00	64 900,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65313	Cotisations de retraite	4 000,00	0,00		3 274,00	3 274,00	0,00	3 274,00	3 274,00
65315	Formation	1 000,00	0,00		1 905,00	1 905,00	0,00	1 905,00	1 905,00
65316	Frais de représentation du maire	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	725,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	170 000,00	0,00		180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	0,00	0,00		53 205,00	53 205,00	0,00	53 205,00	53 205,00
657364	Subv.Fonct. Caisse des écoles	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	26 000,00	0,00		33 500,00	33 500,00	0,00	33 500,00	33 500,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	100 336,98	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 505 501,98	0,00	0,00	1 597 259,58	1 597 259,58	0,00	1 597 259,58	1 597 259,58
66	Charges financières	36 000,00	0,00		38 700,00	38 700,00		38 700,00	38 700,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	36 000,00	0,00		38 700,00	38 700,00		38 700,00	38 700,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 000,00			2 745,00	2 745,00		2 745,00	2 745,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	5 000,00			2 745,00	2 745,00		2 745,00	2 745,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		41 000,00	0,00	0,00	41 745,00	41 745,00		41 745,00	41 745,00
Total des dépenses réelles		1 546 501,98	0,00	0,00	1 639 004,58	1 639 004,58	0,00	1 639 004,58	1 639 004,58

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	643 531,72			933 442,00	933 442,00		933 442,00	933 442,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	13 051,00			9 389,42	9 389,42		9 389,42	9 389,42
6751	Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	5 432,00			1 756,00	1 756,00		1 756,00	1 756,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	7 619,00			7 633,42	7 633,42		7 633,42	7 633,42
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		656 582,72			942 831,42	942 831,42		942 831,42	942 831,42

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont volées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 016 084,70	0,00	2 150 662,15	2 150 662,15	2 150 662,15
013	Atténuations de charges (2)	10 000,00	0,00	11 000,15	11 000,15	11 000,15
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	57 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	321 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
731	Fiscalité locale	770 000,00	0,00	870 997,00	870 997,00	870 997,00
74	Dotations et participations (2)	609 000,00	0,00	656 320,00	656 320,00	656 320,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	249 084,70	0,00	247 045,00	247 045,00	247 045,00
Total des recettes de gestion des services		2 016 084,70	0,00	2 150 362,15	2 150 362,15	2 150 362,15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
Total des recettes réelles		2 016 084,70	0,00	2 150 662,15	2 150 662,15	2 150 662,15
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	431 173,85
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 581 836,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE****B2**

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 016 084,70	0,00	2 150 662,15	2 150 662,15	2 150 662,15
013	Atténuations de charges (3)	10 000,00	0,00	11 000,15	11 000,15	11 000,15
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,00	0,00	10 000,15	10 000,15	10 000,15
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	57 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7032	Stationnement et location voie publique	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	48 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00
70871	Remb.frais par collectivité rattachement	0,00	0,00	900,00	900,00	900,00
70878	Remb. frais par des tiers	4 000,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	321 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
73211	Attribution de compensation	226 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	40 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
738	Autres impôts et taxes	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	770 000,00	0,00	870 997,00	870 997,00	870 997,00
73111	Impôts directs locaux	770 000,00	0,00	761 042,00	761 042,00	761 042,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	0,00	0,00	109 955,00	109 955,00	109 955,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	609 000,00	0,00	656 320,00	656 320,00	656 320,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	270 000,00	0,00	283 122,00	283 122,00	283 122,00
741121	DSR des communes	255 000,00	0,00	279 113,00	279 113,00	279 113,00
741127	DNP des communes	30 000,00	0,00	25 100,00	25 100,00	25 100,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74611	DGD des communes et EPCI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7472	Participation régions	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	44 885,00	44 885,00	44 885,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	249 084,70	0,00	247 045,00	247 045,00	247 045,00
752	Revenus des immeubles	130 000,00	0,00	128 000,69	128 000,69	128 000,69
755	Dédits et pénalités	0,00	0,00	8 200,00	8 200,00	8 200,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	700,00	700,00	700,00
75821	Excédent budgets annexes administratifs	119 084,70	0,00	110 034,31	110 034,31	110 034,31
75888	Autres	0,00	0,00	110,00	110,00	110,00
Total des recettes de gestion des services		2 016 084,70	0,00	2 150 362,15	2 150 362,15	2 150 362,15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 016 084,70	0,00	2 150 662,15	2 150 662,15	2 150 662,15
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	2 764 851,15	1 112 742,00	0,00	3 984 676,00	3 984 676,00	0,00	3 984 676,00	5 097 418,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	265 644,00	38 904,00	0,00	94 800,00	94 800,00	0,00	94 800,00	133 704,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	655 231,00	91 169,00	0,00	930 146,00	930 146,00	0,00	930 146,00	1 021 315,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 627 824,15	982 669,00	0,00	2 701 446,00	2 701 446,00	0,00	2 701 446,00	3 684 115,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	2 548 699,15	1 112 742,00	0,00	3 726 392,00	3 726 392,00	0,00	3 726 392,00	4 839 134,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	144 000,00	0,00	0,00	141 000,00	141 000,00	0,00	141 000,00	141 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	69 515,00	69 515,00	0,00	69 515,00	69 515,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	144 000,00	0,00	0,00	210 515,00	210 515,00	0,00	210 515,00	210 515,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	2 692 699,15	1 112 742,00	0,00	3 936 907,00	3 936 907,00	0,00	3 936 907,00	5 049 649,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	72 152,00	0,00	0,00	47 769,00	47 769,00	0,00	47 769,00	47 769,00
Total des dépenses d'ordre	72 152,00	0,00	0,00	47 769,00	47 769,00	0,00	47 769,00	47 769,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00

Annexe 2

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE - COMMUNE NOUVELLE FORGES DE LANOUEE - BP - 2025

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
 Reçu en préfecture le 08/04/2025
 Publié le
 ID : 056-200087153-20250404-202511010-BF

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								5 097 418,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 764 851,15	1 112 742,00	0,00	3 984 676,00	3 984 676,00	0,00	3 984 676,00	5 097 418,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	265 644,00	38 904,00	0,00	94 800,00	94 800,00	0,00	94 800,00	133 704,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	2 100,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	12 100,00
203	Frais d'études, recherche, développement	264 144,00	36 804,00		45 300,00	45 300,00	0,00	45 300,00	82 104,00
2051	Concessions, droits similaires	1 500,00	0,00		39 500,00	39 500,00	0,00	39 500,00	39 500,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	655 231,00	91 169,00	0,00	930 146,00	930 146,00	0,00	930 146,00	1 021 315,00
2111	Terrains nus	149 600,00	505,00		101 000,00	101 000,00	0,00	101 000,00	101 505,00
2115	Terrains bâtis	110 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	2 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
2132	Bâtiments privés	0,00	0,00		110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
2138	Autres constructions	0,00	40 000,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	50 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00		32 610,00	32 610,00	0,00	32 610,00	32 610,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	0,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00		43 500,00	43 500,00	0,00	43 500,00	43 500,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00		532 500,00	532 500,00	0,00	532 500,00	532 500,00
2181	Install. générales, agencements	5 000,00	3 000,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	8 000,00
2182	Matériel de transport	240 000,00	25 800,00		16 500,00	16 500,00	0,00	16 500,00	42 300,00
2183	Matériel informatique	25 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	5 000,00	1 200,00		2 100,00	2 100,00	0,00	2 100,00	3 300,00
2188	Autres immobilisations corporelles	118 631,00	20 664,00		43 436,00	43 436,00	0,00	43 436,00	64 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 627 824,15	982 669,00	0,00	2 701 446,00	2 701 446,00	0,00	2 701 446,00	3 684 115,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 627 824,15	982 669,00		2 701 446,00	2 701 446,00	0,00	2 701 446,00	3 684 115,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 548 699,15	1 112 742,00	0,00	3 726 392,00	3 726 392,00	0,00	3 726 392,00	4 839 134,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	144 000,00	0,00		141 000,00	141 000,00		141 000,00	141 000,00
1641	Emprunts en euros	142 000,00	0,00		136 000,00	136 000,00		136 000,00	136 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	69 515,00	69 515,00	0,00	69 515,00	69 515,00
276348	Créance Autres communes	0,00	0,00		69 515,00	69 515,00	0,00	69 515,00	69 515,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		144 000,00	0,00	0,00	210 515,00	210 515,00	0,00	210 515,00	210 515,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 692 699,15	1 112 742,00	0,00	3 936 907,00	3 936 907,00	0,00	3 936 907,00	5 049 649,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	72 152,00			47 769,00	47 769,00		47 769,00	47 769,00

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE - COMMUNE NOUVELLE FORGES DE LANOUEE - BP - 2025

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 056-200087153-20250404-202511010-BF

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
202	Frais réalisation documents urbanisme	22 152,00			31 224,00	31 224,00		31 224,00	31 224,00
204422	Sub nat privé - Bât. et installations	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00			16 545,00	16 545,00		16 545,00	16 545,00
2131	Bâtiments publics	50 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		72 152,00			47 769,00	47 769,00		47 769,00	47 769,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 528 055,15	166 442,92	3 984 676,00	3 984 676,00	4 151 118,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	275 594,93	166 442,92	667 129,08	667 129,08	833 572,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	1 770 466,50	1 770 466,50	1 770 466,50
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		275 594,93	166 442,92	2 437 595,58	2 437 595,58	2 604 038,50
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	250 000,00	0,00	405 000,00	405 000,00	405 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	273 725,50	0,00	146 480,00	146 480,00	146 480,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		523 725,50	0,00	556 480,00	556 480,00	556 480,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		799 320,43	166 442,92	2 994 075,58	2 994 075,58	3 160 518,50
021	Virement de la section de fonctionnement	643 531,72		933 442,00	933 442,00	933 442,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	13 051,00		9 389,42	9 389,42	9 389,42
041	Opérations patrimoniales (6)	72 152,00		47 769,00	47 769,00	47 769,00
Total des recettes d'ordre		728 734,72		990 600,42	990 600,42	990 600,42

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7) 448 647,43

Affectation au compte 1068 (8) 497 651,65

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE - COMMUNE NOUVELLE FORGES DE LANOUEE - BP - 2025

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
 Reçu en préfecture le 08/04/2025
 Publié le
 ID : 056-200087153-20250404-202511010-BF

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					5 097 418,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE****III****A3**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 528 055,15	166 442,92	3 984 676,00	3 984 676,00	4 151 118,92
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	275 594,93	166 442,92	667 129,08	667 129,08	833 572,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	125 080,46	100 000,00	91 724,00	91 724,00	191 724,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	144 514,47	66 442,92	448 985,08	448 985,08	515 428,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	6 420,00	6 420,00	6 420,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	1 770 466,50	1 770 466,50	1 770 466,50
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	1 770 466,50	1 770 466,50	1 770 466,50
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		275 594,93	166 442,92	2 437 595,58	2 437 595,58	2 604 038,50
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	250 000,00	0,00	405 000,00	405 000,00	405 000,00
10222	FCTVA	250 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	273 725,50	0,00	146 480,00	146 480,00	146 480,00
276348	Créance Autres communes	273 725,50	0,00	146 480,00	146 480,00	146 480,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		523 725,50	0,00	556 480,00	556 480,00	556 480,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		799 320,43	166 442,92	2 994 075,58	2 994 075,58	3 160 518,50

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
021	Virement de la section de fonctionnement	643 531,72		933 442,00	933 442,00	933 442,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	13 051,00		9 389,42	9 389,42	9 389,42
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00		0,00	0,00	0,00
280415312	CDE : Bâtiments, installations	5 432,00		1 756,00	1 756,00	1 756,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	7 619,00		7 633,42	7 633,42	7 633,42
041	Opérations patrimoniales (9)	72 152,00		47 769,00	47 769,00	47 769,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00		16 545,00	16 545,00	16 545,00
203	Frais d'études, recherche, développement	22 152,00		31 224,00	31 224,00	31 224,00
2112	Terrains de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	50 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		728 734,72		990 600,42	990 600,42	990 600,42

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour la régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	2 247

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	729,42
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	957,13
3 Dépenses d'équipement brut / population	2 153,60
4 Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5 DGF / population	261,39
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	41,96 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	82,77 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	225,01 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	23,79 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Annex-3

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 368 201,61									
1641 Emprunts en euros (total)					2 368 201,61									
00040596925	CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	01/04/2011	01/07/2011	15/07/2011	275 000,00	F		3,170	2,495		T	X Durée ajustable		A-1
00041329022	CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	31/05/2011	15/10/2014	15/11/2014	400 000,00	R		2,525	0,919		T	C		A-1
0917503691602	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	31/10/2014	30/06/2015	30/09/2015	300 000,00	F		2,274	2,250		T	P		A-1
10000141737	CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	13/06/2016	17/06/2016	15/09/2016	120 000,00	F		1,420	1,430		T	X Echéance constante		A-1
1011960	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16/09/2002	16/09/2002	01/10/2003	67 727,61	F		4,200	3,440		A	X Echéance constante		A-1
1157798	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/03/2010	15/04/2010	01/05/2011	89 977,00	R		1,850	1,881		A	P		A-1
1216414	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14/02/2012	07/03/2012	01/03/2013	82 354,00	R		2,850	1,972		A	P		A-1
2252650 20400319	CAISSE D'ÉPARGNE DE BRETAGNE	15/06/2005	06/04/2006	01/07/2006	453 143,00	V		3,800	3,393		T	P		A-1
5014045	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/01/2014	02/05/2014	01/02/2015	280 000,00	F		1,850	1,524		A	X Durée ajustable		A-1

Annexe 4

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
DD15506485	ETS CREDIT MUTUEL ARKEA	19/01/2020	31/01/2020	30/04/2020	300 000,00	F		0,600	0,661		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 368 201,61									

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 125 914,65					127 718,38	25 950,68	0,00	4 046,41
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 125 914,65					127 718,38	25 950,68	0,00	4 046,41
00040596925		0,00	A-1	103 708,03	6,25	F		2,495	14 603,30	3 114,90	0,00	601,21
00041329022		0,00	A-1	157 723,19	6,33	R		0,919	21 640,06	6 071,94	0,00	0,00
0917503691602		0,00	A-1	120 271,49	5,42	F		2,250	21 379,02	2 552,55	0,00	0,00
10000141737		0,00	A-1	55 144,56	6,42	F		1,430	8 156,62	739,74	0,00	29,66
1011960		0,00	A-1	28 230,12	9,75	F		3,440	2 329,59	1 185,67	0,00	271,96
1157798		0,00	A-1	45 641,09	10,33	R		1,881	3 945,86	844,36	0,00	0,00
1216414		0,00	A-1	34 035,33	7,17	R		1,972	4 107,73	970,01	0,00	0,00
2252650 20400319		0,00	A-1	165 519,17	6,25	V		3,393	24 770,36	5 937,17	0,00	0,00
5014045		0,00	A-1	208 465,78	24,08	F		1,524	7 129,40	3 335,46	0,00	2 952,93
DD15506485		0,00	A-1	207 175,89	10,00	F		0,661	19 656,44	1 198,88	0,00	190,65
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 125 914,65					127 718,38	25 950,68	0,00	4 046,41

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.